



Juillet 2015

Une bonne qualité de l'air en région Nord – Pas-de-Calais en juillet

La qualité de l'air, définie par des indices gradués de 1 (très bonne qualité de l'air) à 10 (très mauvaise), a été majoritairement bonne au mois de juillet avec une légère amélioration par rapport à juin.

En effet, en juillet, nous avons enregistré des indices de la qualité de l'air bons à très bons 70% du temps contre 65% en juin. Cependant, les bonnes conditions météorologiques de début juillet ont favorisé, sur l'ensemble de la région, des concentrations élevées en ozone, polluant principalement issu de la transformation des oxydes d'azotes, sous l'effet du soleil.

L'ozone a donc été responsable d'un indice 7 (médiocre) relevé sur toutes les agglomérations de la région le 1^{er} juillet et d'un indice 8 (mauvais) atteint sur les agglomérations d'Armentières, Douai, Lens et Lille, le 3 juillet, entraînant un épisode de pollution régional.

La pollution due à l'ozone lors de ce début de mois a également touché les régions limitrophes du Nord – Pas-de-Calais : la Picardie, la Champagne-Ardenne, l'Île-de-France ainsi que les Flandres.

Communication sur les épisodes de pollution

En juillet, la région Nord – Pas-de-Calais a été concernée par deux jours d'épisode de pollution à l'ozone le 1^{er} et 3 juillet (dépassement du niveau d'information et de recommandation fixé à 180µg/m³ en moyenne horaire). Le niveau d'alerte n'a pas été atteint au cours de ce mois.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain (prévisions de nos équipes à partir des modèles de prévision de la qualité de l'air). Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Concentrations journalières en particules PM10

Au mois de juillet, aucune station de mesure de la qualité de l'air de la région n'a enregistré de moyennes journalières supérieures à 50 µg/m³. La très faible fréquence des vents de secteur Nord à Est est une des causes de ces concentrations peu élevées.

Pour respecter la réglementation européenne, les stations de mesures de la qualité de l'air ne doivent pas enregistrer de moyennes journalières en particules PM10 supérieures à 50 µg/m³ plus de 35 jours par an.

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle.

Ces données restent la propriété d'atmo Nord – Pas-de-Calais et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'atmo Nord – Pas-de-Calais et doit mentionner, dans tous les cas, « source : atmo Nord – Pas-de-Calais ».